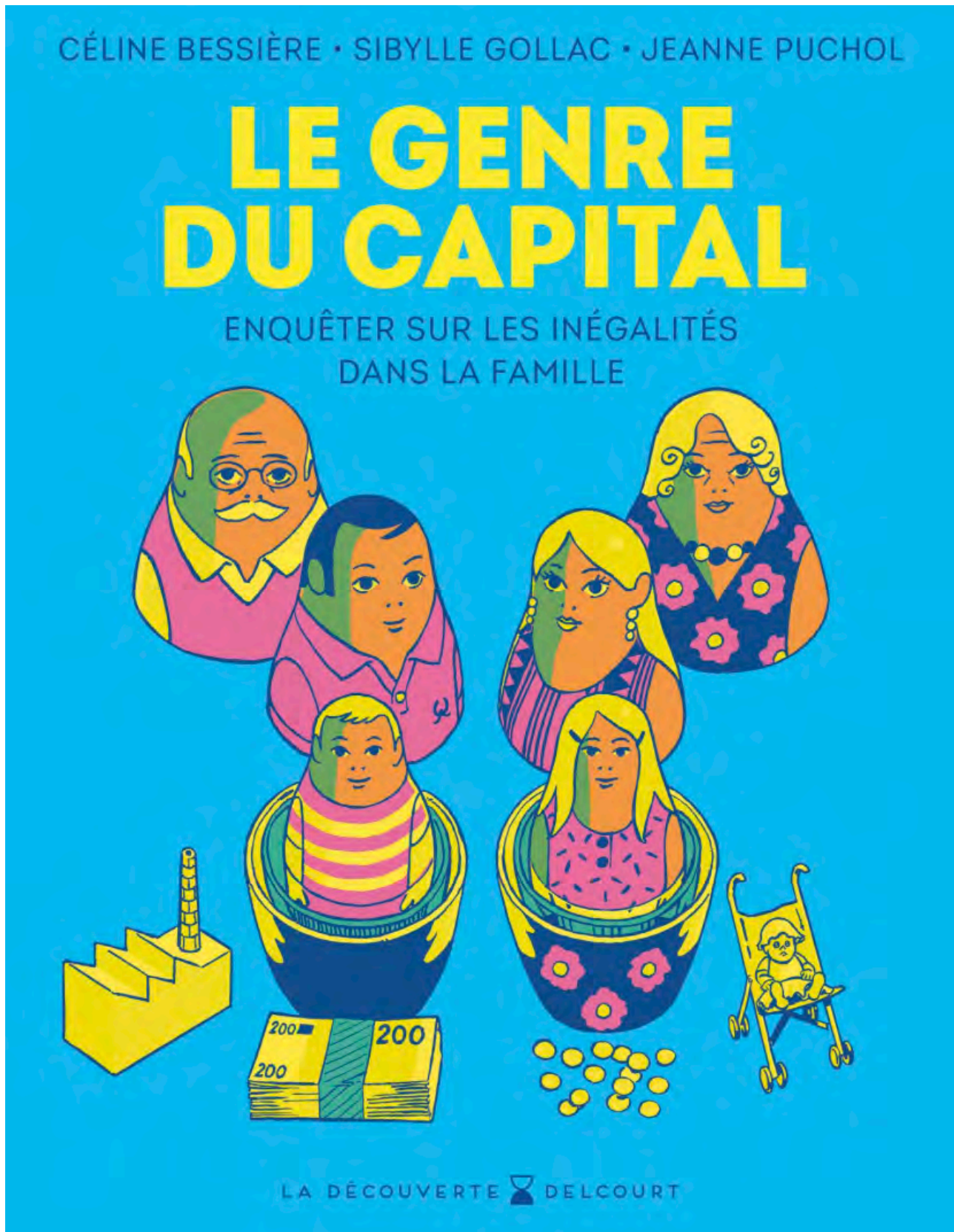


Sybille Gollac et Céline Bessièrè

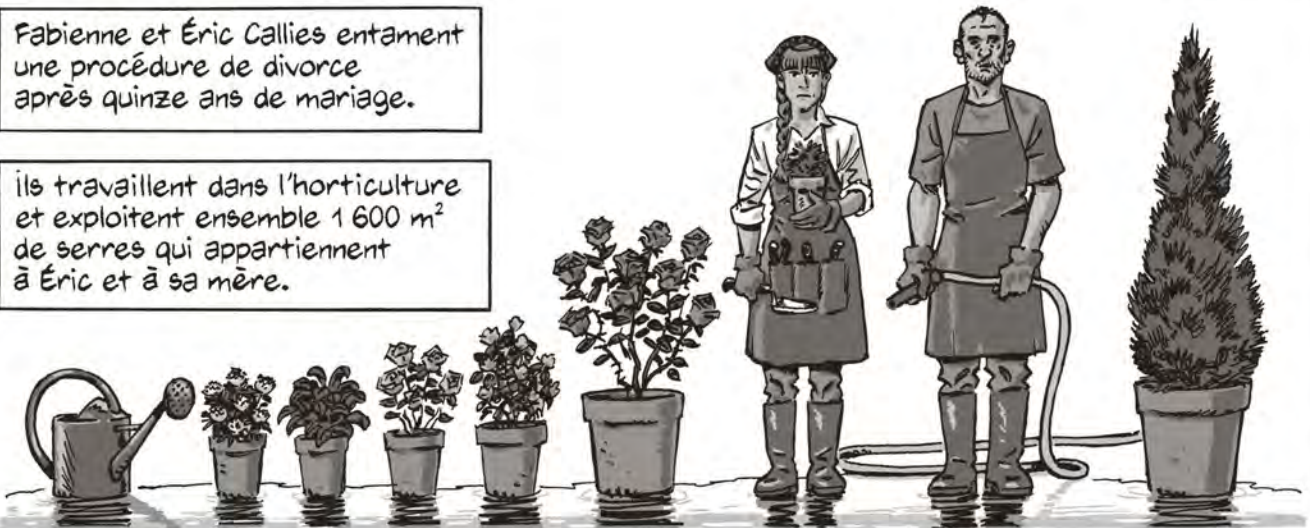
Le genre du capital



Nous remercions [Sybille Gollac](#), [Céline Bessièrè](#) et [Jeanne Puchol](#) ainsi que la maison d'édition [La découverte - Delcourt](#) qui nous autorisent à publier des planches extraites de la bande dessinée « Le genre du capital ».

Fabienne et Éric Callies entament une procédure de divorce après quinze ans de mariage.

Ils travaillent dans l'horticulture et exploitent ensemble 1 600 m² de serres qui appartiennent à Éric et à sa mère.



Durant les sept premières années de mariage, Fabienne travaille dans l'entreprise familiale sans aucun statut légal.

Elle devient ensuite conjointe-collaboratrice : elle n'est toujours pas rémunérée mais cotise pour la retraite et le chômage.



Dans l'assignation en divorce, elle demande une prestation compensatoire de 50 000 €, puisque la rupture la laissera sans emploi et sans logement.



Au long de la procédure, les revenus d'Éric diminuent : il a du mal à faire marcher l'entreprise tout seul, sans le travail gratuit de Fabienne.

il ne peut plus payer les pensions alimentaires fixées pour son ex-épouse et leur fils qui vit avec elle.



Un an plus tard, son avocat écrit au juge aux affaires familiales.



"Dans la mesure où monsieur Callies est une entreprise individuelle, les revenus précités constituent en fait les revenus que Monsieur et son épouse parvenaient à dégager sur leur exploitation en tenant compte qu'ils étaient deux."

"Depuis le départ de madame Callies, le chiffre d'affaires et, dans les mêmes proportions, les résultats dégagés ont largement chuté."

Sans surprise, la décision du juge est la suivante : comme le divorce a provoqué l'appauvrissement des deux époux, il n'a créé aucune disparité entre eux.

À ses yeux, les conditions ne sont donc pas réunies pour que Fabienne Gallies reçoive une prestation compensatoire au titre de sa contribution gratuite à l'entreprise.









* Source : Enquête "Emploi du temps" de l'INSEE. Delphine Roy, "Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010", INSEE Première n°1423, 2012.